

Maison de l'habitat

Melun Val de Seine

Tout sur la location



Une question ? Un projet ?
Rdv sur MelunValdeSeine.fr

La Maison de l'habitat

Melun Val de Seine

Vous habitez une des 20 communes de l'agglomération, et vous êtes :



Locataire ou propriétaire bailleur



À la recherche d'informations et de conseils sur le logement en location ou d'orientation sur les aides existantes.

Un service ouvert à tous



Un guichet unique, des conseils gratuits et indépendants

La Maison de l'habitat constitue un réseau qui regroupe et accueille les conseillers de l'ADIL, de l'Espace Conseil France Rénov', du CLLAJ et d'Action Logement. Ils sont là pour vous accompagner sur toutes les questions liées au logement et à l'habitat social et privé. Ils vous apportent des conseils gratuits, indépendants et neutres pour vous aider à réaliser vos projets, vous renseigner sur l'ensemble des aides disponibles, et vous orienter vers les bons interlocuteurs.

Un service public officiel

Vous pouvez faire confiance à la Maison de l'habitat, un service public créé et géré par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Elle ne commercialise aucun service ni travaux, et est indépendante des entreprises.

Je suis à la recherche d'un logement, quels documents dois-je fournir ?

Mon logement est en mauvais état, que dois-je faire ?

Je vais mettre en location mon logement, quelles sont les démarches à suivre ?

Je cherche un logement à louer, par où commencer ?

Quelles sont les aides disponibles ?

J'ai trouvé un logement en location mais je n'ai pas de garant, comment faire ?

La Maison de l'habitat répond à vos questions



À la recherche d'un logement, j'ai besoin d'informations

- Sur la constitution de mon dossier de candidature auprès d'un propriétaire
- Sur l'accès au logement (bail, cautions, loyer, garanties, état des lieux)
- Sur les différents types de location envisageables (location meublée, location vide, colocation, bail mobilité...)
- Sur mes droits et devoirs en tant que locataire



Locataire, je souhaite

- Avoir accès à des aides pour emménager : l'avance Loca-Pass (prêt sans intérêt et sans frais pour financer le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée du logement)
- Bénéficier d'aides : la Garantie Visale (garantie gratuite de paiement des loyers et charges qui couvre la durée du bail sous conditions)
- Avoir des conseils en cas de difficulté dans mon logement (impayés de loyer, droit au logement et à l'hébergement opposable, surendettement, procédure d'expulsion, logement en mauvais état...)



Propriétaire d'un logement à mettre en location, je souhaite

- Être accompagné sur mon organisation : faire le choix du bail, définir le montant du loyer, réaliser des diagnostics immobiliers, gérer les visites et les états des lieux...
- Avoir des informations sur le permis de louer (autorisation de mise en location du logement qui se situe dans un secteur géographique déterminé)

La Maison de l'habitat Melun Val de Seine à votre écoute

Nous
sommes
à votre
disposition !



Permanences physiques
ou téléphoniques sur
rendez-vous avec l'un
de nos conseillers.



Renseignements et prise de rendez-vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h
au 01 64 79 25 53
Pour tout autre renseignement :
maison-habitat@camvs.com

Un service pour
les habitants
du territoire
Melun Val de Seine



Besoin d'informations sur un sujet ?

Consultez nos dépliants thématiques sur le site melunvaldeseine.fr



Rénovation
de mon habitat



Tout sur
la location



Accès à
la propriété



Fonctionnement
des copropriétés



Logement
des jeunes

Retrouvez
le calendrier
des animations sur
melunvaldeseine.fr

